



BILAN D'ACTIVITÉ 2014

Conseil de Développement Erdre et Gesvres



Sommaire

I. Les missions, le fonctionnement, la composition et les moyens du Conseil de Développement	4
a. <i>Les missions</i>	4
b. <i>Le fonctionnement</i>	5
c. <i>Composition du Conseil de développement</i>	7
d. <i>Composition du Conseil d'administration au 11 avril 2014</i>	7
e. <i>Les moyens du Conseil de développement</i>	8
II. Les réalisations du Conseil de développement	9
a. <i>L'animation de groupes de travail</i>	9
b. <i>La production d'avis ou de contributions au débat</i>	9
c. <i>L'organisation d'évènements</i>	9
d. <i>La participation active à des instances de la CCEG</i>	10
e. <i>Le partenariat sur d'autres projets ou évènements</i>	10
f. <i>L'écoute et la veille dans des instances locales, départementales, régionales ou nationales</i>	10
g. <i>Les temps d'échange et l'appartenance à des réseaux avec les autres instances de participation</i>	10
h. <i>Le dialogue avec les élus communautaires</i>	11
i. <i>La communication et la visibilité du Conseil de développement</i>	11
j. <i>Le suivi et l'évaluation des travaux et des avis du CD</i>	12
III. Les groupes de travail du Conseil de développement	13
a. <i>Le groupe « Situation Economique »</i>	13
b. <i>Le groupe Aménagement du territoire</i>	14
c. <i>Le groupe Leader</i>	15
IV. Rapport financier du Conseil de développement	17

Préambule

Créé fin 2006 à l'initiative de la Communauté de communes Erdre et Gesvres, le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901 qui a pour mission de donner des avis et de formuler des propositions aux élus sur tous les aspects de la vie et du développement de notre Communauté de communes.

Fédéré autour du projet de territoire, le Conseil de développement est un lieu de réflexion, d'échange et de concertation qui assure le principe de démocratie citoyenne et participative. Son action permet de sensibiliser les citoyens aux enjeux du territoire, d'exprimer les besoins de la population, d'expérimenter et d'organiser le débat entre les différents acteurs du territoire.

Instance d'observation, d'analyse et force de proposition, le Conseil de Développement ne se substitue pas aux institutions publiques ou privées qui conservent leur autonomie de décisions dans leurs domaines de compétence.

I. Les missions, le fonctionnement, la composition et les moyens du Conseil de Développement

a. Les missions

Le Conseil de développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et de ses habitants
- Faire des propositions, en évaluer la conception et d'une manière générale en assurer le suivi
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Le Conseil de développement, agissant sur saisine de la structure de droit public porteuse du projet stratégique de développement Erdre et Gesvres ou de sa propre initiative (auto-saisine), dispose de missions annuellement proposées par le Conseil d'Administration et validées en Assemblée Générale.

Les avis du Conseil de Développement doivent permettre d'éclairer les décisions de la CCEG sous un jour nouveau en ouvrant les élus et l'administration à un regard extérieur et complémentaire ; celui d'un acteur citoyen :

- Prise de recul sur les dossiers, regard extérieur dégagé des contraintes techniques ou politiques ;
- Regard croisé et partagé de différents types d'acteurs ;
- Logique d'intérêt général au-delà des intérêts individuels, catégoriels ou de parties du territoire.

b. Le fonctionnement

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est composé d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration, d'un Bureau, et de groupes de travail. Il organise également des Rendez-vous citoyens du territoire et siège dans des instances de la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

→ L'Assemblée générale

L'Assemblée Générale est l'instance souveraine du Conseil de développement Erdre et Gesvres. Elle est composée d'adhérents répartis en quatre collèges.

→ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est l'instance d'animation et de gestion du Conseil de développement Erdre et Gesvres. Il est composé d'une quinzaine de représentants de chaque collège élus en Assemblée Générale. Tous les trois ans, l'ensemble du Conseil d'Administration est renouvelé.

Cette instance qui se réunit régulièrement :

- organise l'Assemblée générale annuelle, les plénières du CD,
- met en œuvre les orientations générales prises en Assemblée générale,
- coordonne, planifie et articule les travaux de l'association,
- organise la communication avec les habitants et les élus,
- examine les propositions des groupes de travail (avis des groupes de travail) et approuve les documents diffusés publiquement,
- émet des courriers d'alerte ou des notes de synthèses adressées aux élus pour suivre l'actualité du territoire,
- organise l'évaluation des travaux du CD et veille au suivi des avis remis par le CD,
- tisse des liens et articule ses travaux avec les CD des territoires voisins.

→ Le Bureau

Le Bureau est l'organe d'exécution du Conseil d'Administration. Il applique et met en œuvre la politique définie par le Conseil d'Administration et règle les affaires courantes. Les membres du bureau sont élus par les administrateurs pour trois années, le mandat est renouvelable une fois.

→ Les groupes de travail

Le Conseil d'Administration du Conseil de développement peut mettre en place tout groupe de travail nécessaire à l'avancée des travaux du Conseil de développement. Composés des membres de l'association, les groupes de réflexion sont le « cœur de métier » de l'association. Ils ont pour objet de traiter en profondeur un sujet retenu par l'Assemblée générale (sur saisine des élus ou auto-saisine) et de remettre à l'issue de ses travaux, un avis ou des propositions aux élus du territoire ou à toute autre instance concernée par le sujet.

Au sein de véritables instances de débat et de réflexion collective, les membres des groupes s'y informent et se forment sur le sujet, partagent leurs connaissances ou expériences du sujet, alimentent leur réflexion en auditionnant différentes personnes ayant un point de vue sur le sujet (experts, acteurs du territoire, habitants, etc.), recherchent des idées de propositions et transmettent leurs conclusions aux élus de la CCEG après leur approbation par le Conseil d'Administration.

Ils sont au nombre de trois par an, leurs travaux peuvent s'échelonner sur un ou deux ans à raison d'environ une réunion par mois et sont ouverts aux adhérents de l'association tout au long de l'année.

→ Les rendez-vous citoyens du territoire (RDVCT)

Chaque année, le Conseil de développement organise plusieurs temps forts ouverts à la population sur des thématiques différentes. L'objectif est de sensibiliser la population aux enjeux forts pour le territoire, de rencontrer les habitants, de débattre, d'échanger sur un sujet le temps d'une soirée. Ces rendez-vous peuvent prendre la forme de conférences, ciné-débats, cafés-citoyens, visites, moments festifs, etc.

A chaque nouveau RDVCT, un comité de pilotage est mis en place pour prendre en charge la préparation de l'évènement. Ce groupe de travail restreint est constitué à partir d'un appel à participation adressé à tous les adhérents du Conseil de développement.

→ Les consultations institutionnelles

Pour un dialogue en direct, la CCEG, ou d'autres interlocuteurs, nous invitent le Conseil de développement à siéger dans certaines de leurs instances. C'est le cas par exemple de la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) et la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

La **commission consultative des services publics locaux (CCSPL)** a pour vocation de permettre aux usagers des services publics de la CCEG (déchets et assainissement non collectif) :

- d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics ;
- d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation ;
- d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Elle doit examiner les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif et d'élimination des déchets. Elle peut également donner un avis sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière. C'est une instance réglementaire purement consultative.

La CCSPL de la CCEG est composée d'un collège « élus » (5 sièges) et d'un collège « associations locales » (5 sièges) issu du Conseil de Développement.

La **commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)** vise à garantir, pour toutes les personnes ayant un type de handicap (moteur, visuel, auditif et cognitif), la continuité de l'accessibilité dans la chaîne de déplacement dans l'ensemble des domaines de la vie courante. C'est une instance consultative mais aussi de concertation sur certaines actions.

Cette commission est composée d'un collège élus (13 sièges), d'un collège des associations représentant les personnes handicapées (8 sièges), d'un collège des associations représentant les usagers dont 4 sièges issus du Conseil de Développement.

c. Composition du Conseil de développement

Nombre d'adhérents au 31/12/2014 : 71

Le Conseil de développement est réparti en 4 collèges.

- Collège Monde associatif : 15
- Collège Monde économique : 5
- Collège Citoyenneté : 48
- Collège Socioprofessionnels : 3

+ 1 élu communautaire qui siège au Conseil d'administration avec voix consultative.

d. Composition du Conseil d'administration au 11 avril 2014

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Collège</i>	<i>Fonction</i>
BERTHET	Annie	SUCE SUR ERDRE	Citoyenneté	Vice-présidente
BURCKEL	Michel	GRANDCHAMP DES FONTAINES	Monde associatif	Trésorier
CHAUVIN	Frédérique	VIGNEUX DE BRETAGNE	Monde Economique	
DERRIEN	Heidi	LA PAQUELAIS	Monde Associatif	
GAUTIER	Jacques	VIGNEUX DE BRETAGNE	Citoyenneté	Secrétaire
GAUTREAU	Michel	NORT SUR ERDRE	Citoyenneté	
HAMELIN	René	SUCE SUR ERDRE	Citoyenneté	Vice-président
LAMOTTE	François-Xavier	SUCE SUR ERDRE	Citoyenneté	Président
LEGRAND	Gérard	TREILLIERES	Citoyenneté	
LEROY	Jacky	VIGNEUX DE BRETAGNE	Monde Associatif	
MARTIN	Eric	FAY-de-BRETAGNE	Monde Economique	
MENET	Didier	TREILLIERES	Monde associatif	
MENORET-THORRE	Cécile	NOTRE DAME DES LANDES	Monde Socioprofessionnel	
<i>LAMIABLE</i>	<i>Patrick</i>	<i>VIGNEUX DE BRETAGNE</i>	<i>Elu</i> <i>(voix consultative)</i>	

* En gras : les membres du Bureau élus lors du 1er Conseil d'administration

** En italique : les élus de la Communauté de communes Erdre & Gesvres disposent de 4 sièges au sein du pour siéger au Conseil d'administration (avec voix consultative)

e. Les moyens du Conseil de développement

Le Conseil de développement et la Communauté de communes Erdre et Gesvres ont mis en place une convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui permet au Conseil de développement de bénéficier de la part de la CCEG :

- des services de la CCEG pour assurer l'animation et le fonctionnement du CD : une chargée de mission à hauteur d'un 80% équivalent temps plein et une assistante administrative à hauteur de 25 %.
- d'un soutien logistique : besoins courants en envois, photocopies, affranchissements, salles, ordinateur, vidéo-projecteur, etc.
- d'une subvention dont le montant est établi chaque année en fonction du projet du CD.
- de supports de communication : un espace réservé sur le site Internet de la CCEG et une page sur le magazine intercommunal « Erdre & Gesvres Actualités ».

Le Conseil de développement est soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire via le contrat territorial unique signé avec la CCEG qui attribue sur la période 2013-2016 une subvention à hauteur de 10 640 € pour 13 300 € de dépenses.

II. Les réalisations du Conseil de développement

La présentation ci-après concerne l'exercice 2014, à savoir la période allant du 11 avril 2014 au 26 mars 2015.

a. L'animation de groupes de travail

- Poursuite du groupe de travail Situation économique lancé sur autosaisine en novembre 2012 avec une enquête sur les dynamiques de formation et d'insertion et les parcours vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans. Le groupe a remis aux élus communautaires son un rapport intitulé : « Regards sur ... Les dynamiques d'insertion et les processus de formation des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi sur Erdre & Gesvres » en décembre 2014.
- Ouverture du groupe Aménagement du territoire sur saisine de la CCEG pour un travail prospectif en amont de la révision du schéma de cohérence territoriale (Scot) de Nantes – St Nazaire avec la tenue de 6 ateliers thématiques. Le groupe a également lancé un appel à participation par la photographie auprès des habitants et organisé une consultation auprès des élèves de 3^{ème} et 2^{nde} de Nort sur Erdre pour connaître leur vision de leur territoire. Il a remis son avis « Visions de territoire en Erdre et Gesvres » en mars 2015.
- Ouverture d'un groupe Leader sur saisine de la CCEG pour participer à l'élaboration d'une candidature au programme européen Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). Etroitement associés aux côtés des élus et des acteurs privés locaux, les membres du Conseil de développement ont apporté leur point de vue sur le territoire d'Erdre et Gesvres (ses forces et ses faiblesses, ses atouts et menaces, ses enjeux pour demain), débattu sur les enjeux stratégiques et proposé des idées d'action pour y répondre. Portée par Erdre et Gesvres et 3 autres intercommunalités voisines (le Pays de Blain, Loire et Sillon et la Région de Nozay) cette candidature a été déposée en novembre 2014.

b. La production d'avis ou de contributions au débat

- « *Futur schéma 2015 des transports et des nouvelles mobilités du Conseil Général* » - Contribution au débat rendue en mai 2014 sur autosaisine.
- « *Propositions pour la concertation dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle métropolitain Nantes - Saint Nazaire* » - Avis rendu en septembre 2014 par les 5 conseils de développement du pôle métropolitain sur saisine du Pôle métropolitain.
- « *Regards sur ... Les dynamiques d'insertion et processus de formation des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi sur Erdre et Gesvres* » - Avis rendu en décembre 2014 sur autosaisine.
- « *Visions de territoire en Erdre et Gesvres dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle métropolitain Nantes - Saint Nazaire* » – Avis rendu en mars 2015 sur saisine de la CCEG.

c. L'organisation d'évènements

- L'organisation d'un Rendez-vous citoyen du territoire :

- Soirée-débat suite à l'Assemblée Générale du 11 avril 2014 : « Insertion des jeunes : regard et perspectives » avec l'intervention de Laurent RIOT, sociologue nantais

d. La participation active à des instances de la CCEG

- Commission Consultative des Services Publics Locaux (5 sièges),
- Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (4 sièges)

e. Le partenariat sur d'autres projets ou évènements

- Recherche-action pilotée par l'Ecole des Mines sur de nouveaux indicateurs de richesse : participation au groupe de travail.
- Recherche-action pilotée par l'Ecole des Mines sur la transition énergétique et sociétale : participation au réseau des passeurs d'énergie.
- Semaine de l'Europe sur la CCEG : participation au comité d'organisation animé par la Maison de l'Europe.

f. L'écoute et la veille dans des instances locales, départementales, régionales ou nationales

- Conseil communautaire (CCEG),
- Comité syndical (Pôle métropolitain).
- Assemblée des territoires (Conseil Régional),
- Assemblées plénières et conférences du CESER, des Conseils de développement de Loire Atlantique, de Nantes métropole, de la CARENE, de Loire et Sillon, etc.,
- Conférences institutionnelles
- Rencontre des collèges de Nort sur Erdre et Heric
- Forum des métiers à Treillières

g. Les temps d'échange et l'appartenance à des réseaux avec les autres instances de participation

- Echanges avec les CD de la Région de Blain, de Loire et Sillon, du Pays de Châteaubriant, du Pays d'Ancenis, de la CARENE, de Nantes Métropole et de Loire Atlantique.
- Rencontres inter-Conseil de développement dans le cadre de la révision du SCoT du Pôle Métropolitain Nantes-Saint Nazaire et de la candidature LEADER.
- Coordination nationale des Conseils de développement.
- Réseau des Conseils de développement des Pays de la Loire.
- Réseau technique des Conseils de développement de Loire Atlantique.

h. Le dialogue avec les élus communautaires

- Présence du Président ou d'un administrateur à tous les Conseils communautaires de la CCEG.
- Présence d'un élu communautaire référent à tous les Conseil d'administration du CD.
- Présentation du bilan d'activités 2013 en Conseil Communautaire de septembre 2014.
- Rencontre entre le Président du CD et le Président de la CCEG le 10 juin 2014.
- Rencontres régulières entre le Président et le Vice Président de la CCEG en charge de la Citoyenneté
- Préparation de la convention de partenariat entre le Conseil d'administration du CD et le Bureau communautaire de la CCEG.
- Rencontre du Conseil général aux côtés et sur invitation des élus communautaires mi-juillet pour échanger sur le nouveau Schéma de mobilité du Conseil général.
- Participation du Président et de l'animatrice du CD, respectivement aux comités de pilotage politique et technique du projet de candidature Leader.
- Présentation de l'avis du Groupe Situation économique « *« Regards sur ... Les dynamiques d'insertion et processus de formation des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi sur Erdre et Gesvres »* » devant le Bureau communautaire.
- Rencontre du Vice Président en charge de la culture et du responsable du service culture pour connaître l'état d'avancement du projet culturel de territoire.

i. La communication et la visibilité du Conseil de développement

- 19 nouveaux adhérents accueillis avec remise d'un kit d'accueil.
- 2 Lettres d'information du CD diffusées par mailing listes (auprès de 500 contacts environ) et par support papier (à 700 exemplaires) dans les mairies, bibliothèques, maisons de l'emploi et offices de tourisme.
- 1 soirée-débat ouverte au public.
- 1 affiche et flyers (à 800 exemplaires chaque) diffusés dans les mairies, bibliothèques, maisons de l'emploi, offices du tourisme, commerces et équipements et par mailing listes (auprès de 500 contacts environ).
- 5 communiqués de presse, 4 articles pour les bulletins municipaux et 4 articles pour la page dédiée au CD dans le magazine intercommunal « Erdre et Gesvres ».
- 300 plaquettes du CD diffusées dans les mairies, bibliothèques, maisons de l'emploi et offices du tourisme.
- Présentation du CD lors de 4 réunions d'accueil des nouveaux habitants (Sucé sur Erdre, Treillières, Héric et Petit Mars).
- Présentation du CD aux vœux des 12 communes et de la CCEG.

- Mise à jour régulière des pages internet du Conseil de développement et mise à disposition, depuis sa création, des avis du CD sur www.cceg.fr.
- Réalisation d'un film sur la restitution des travaux des jeunes dans le cadre du groupe « Aménagement du territoire ».
- Impression de 100 avis du groupe « Situation économique » et diffusion aux élus, aux personnes interviewées, aux Conseils de développement voisins et aux partenaires institutionnels.

j. Le suivi et l'évaluation des travaux et des avis du CD

- Bilans des groupes « Situation Economique » et « Leader » : état des lieux des réalisations et productions, indicateurs de suivi et synthèse des évaluations réalisées par les groupe lors d'une réunion de clôture complétée de pistes d'améliorations.
- Référents pour le suivi des dossiers : projet culturel, Agenda 21, déplacements
- 1 bilan d'activités 2014

III. Les groupes de travail du Conseil de développement

a. Le groupe « Situation Economique »

- Référent : René Hamelin
- Démarrage : novembre 2012 | Clôture : janvier 2015
- Exercice 2014 :
 - Nombre de réunions du groupe : 7
 - Nombre de participants : 10

En novembre 2012, un groupe de travail a été lancé en sur autosaisine sur la thématique de l'économie. Après une appropriation du sujet par la prise de connaissance de différentes données, les membres du groupe ont choisi de se centrer sur un sujet qui les préoccupait : les dynamiques d'insertion et de formation et les parcours d'accès à l'emploi des jeunes de 16-25 ans.

Pourquoi les jeunes rencontrent-ils des difficultés d'accès à l'emploi ? Quelles sont les actions mises en œuvre sur le territoire ? Comment renforcer leur pertinence et leur cohérence ? Ce sont les questions qu'ils ont souhaité explorer pour apporter leur regard et leur ressenti de citoyens.

Au terme de 16 mois de recherches, de débats et d'une trentaine d'entretiens menés auprès des parties prenantes, le groupe a finalisé en décembre 2014 son rapport intitulé :

« Regards portés par le Conseil de développement sur les dynamiques d'insertion et les processus de formation des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi sur Erdre et Gesvres »

L'ambition de ce travail collectif est d'interpeller les élus, soulever des débats et formuler des propositions afin de contribuer à l'amélioration de la situation des jeunes. Ce rapport fait la synthèse des rencontres et met en exergue les points forts et les points qui mériteraient des travaux ou investigations complémentaires. Il comporte trois parties principales :

1. Un état des lieux sur « les jeunes » et les acteurs rencontrés,
2. Une analyse des freins et des leviers pour l'insertion des jeunes.
3. Des questions et des propositions aux élus et aux parties prenantes sur :
 - Les missions et rôles,
 - La communication et l'information,
 - Les structures,
 - Les moyens et l'environnement.

Ce rapport a été présenté au bureau communautaire en janvier et transmis aux acteurs rencontrés. Il sera prochainement examiné par les commissions « Economie Emploi » et « Amélioration de l'action publique » de la CCEG pour apporter une réponse à l'avis.

Le groupe « Situation économique » s'est quant à lui réuni en janvier 2014 pour dresser le bilan de son action et capitaliser son expérience pour les futurs autres groupes de travail du Conseil de développement.

b. Le groupe « Aménagement du territoire »

- Référent : Michel Burckel
- Démarrage : Décembre 2013 | en cours
- Exercice 2014 :
 - Nombre de réunions du groupe : 10
 - Nombre de participants : 23

En septembre 2013, les élus de la Communauté de communes Erdre et Gesvres ont saisi le Conseil de développement pour être force de proposition en amont de la révision du Schéma de cohérence territoriale Nantes Saint-Nazaire (SCoT) pour qu'il apporte un regard de citoyen-usager sous forme prospective, dégagé des contraintes techniques.

Tout d'abord, après avoir organisé une soirée d'information générale sur le Pôle métropolitain et le SCot, le Conseil de développement a créé et ouvert, sur appel à participation dans la presse, un groupe de réflexion « Aménagement du territoire » autour des questions suivantes : Quelle est notre vision du territoire de demain ? En matière d'aménagement du territoire, que souhaitons-nous ? Selon nous, que faut-il modifier ou conserver ?

Composé d'une vingtaine de personnes (habitants, représentants d'associations et d'entreprises), ce groupe a démarré en janvier 2014 et a déterminé des blocs thématiques à traiter de février à décembre 2014 autour de principes transversaux. Chaque thème a fait l'objet d'une ou plusieurs réunions et été introduit par des données clefs statistiques ou cartographiques. Les débats ont ensuite été conduits soit de manière traditionnelle, soit en sous-groupes, soit en débats « mouvants » à partir de controverses. Chaque débat a fait l'objet d'une synthèse, validée lors de la réunion suivante. En mars 2015, le groupe a enfin remis son avis intitulé « Visions de territoire en Erdre et Gesvres » avec 4 grandes orientations pour le territoire de demain :

Cette vision s'intègre dans un contexte global de développement durable et d'optimisation et de mutualisation des dépenses publiques.

1. Une urbanisation et un habitat orientés vers le bien être social, avec le bourg comme centre de vie ;
2. Une agriculture, des espaces naturels, des paysages et une biodiversité au centre de la réflexion ;
3. Un développement économique s'appuyant notamment sur les caractéristiques dominantes rurales du territoire, l'innovation et l'économie locale ;
4. Des transports et des déplacements privilégiant les alternatives à la voiture individuelle.

Parallèlement, afin de compléter et enrichir sa vision et celle des élus, le groupe « Aménagement du territoire » du Conseil de développement a souhaité aller vers les jeunes et les habitants.

Le groupe a demandé à cinquante élèves de troisième et seconde du collège Saint-Michel et du Lycée Saint-Martin d'imaginer notre territoire en 2030. Réunis le 28 novembre dernier à Nort-sur-Erdre, au collège privé, quinze groupes d'élèves ont présenté leurs travaux sous forme de textes, de maquettes, de chansons et de vidéo. Les orientations proposées, qui pour beaucoup rejoignent d'ailleurs celles du groupe aménagement, ont été intégrées dans l'avis sous la rubrique

« Ce que l'on a entendu des jeunes ». Des vidéos sont mises à disposition sur l'espace internet du Conseil de développement, l'intégralité des travaux figure en annexe de l'avis.

Le groupe de travail a également souhaité ouvrir la réflexion aux habitants par l'organisation d'un appel à participation par la photo, diffusé de juin à septembre 2014. Une sélection de ces photos vient compléter chaque chapitre de l'avis et l'ensemble des contributions figurent en annexe.

Enfin, sollicités par le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, les cinq Conseils de développement de Loire et Sillon, de la Région Nazairienne, du Pays de Blain, de Nantes Métropole et enfin d'Erdre et Gesvres ont entamé un travail commun sur la révision du SCot du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire.

Le tout premier acte de ce travail collectif a consisté à formuler en septembre 2014 des propositions pour associer les habitants. Ces préconisations résultent non seulement de l'expérience des Conseils de développement en matière de débat public mais aussi de leur capacité à identifier de nouvelles approches pour recueillir les attentes des habitants.

Le second acte consistera à remettre en septembre 2015 des préconisations communes sur les orientations du SCot.

Les membres du groupe participent par ailleurs aux conférences auxquelles ils sont invités sur le sujet.

c. Le groupe « Leader »

- Référent : François-Xavier Lamotte
- Démarrage : juillet 2014 | Clôture : mars 2015
- Exercice 2014 :
 - Nombre de réunions du groupe : 9 (12 avec les Rendez-vous de l'innovation)
 - Nombre de participants : 33

Considérant que ce sont les acteurs qui font vivre les territoires, l'Europe propose à travers le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) une nouvelle forme de gouvernance à l'échelle locale et une meilleure mobilisation de ses ressources. A partir d'une stratégie et d'un plan d'action établis entre les élus et les acteurs privés, le territoire retenu reçoit une enveloppe financière sur plusieurs années pour faire émerger des projets publics et privés innovants sur le territoire. Cette enveloppe est gérée par un Groupe d'Action Local (GAL) composé à 50% élus / 50% privés.

Le territoire d'Erdre et Gesvres, rejoint par 3 autres territoires voisins (le Pays de Blain, Loire et Sillon et la Région de Nozay) a préparé une candidature de juin à novembre afin d'intégrer ce programme européen pour la période 2015 - 2020. La préparation de la candidature a étroitement associé les membres des trois Conseils de développement des territoires.

Sur notre territoire, les élus ont acté un principe d'une co-construction avec le Conseil de développement. Le Président et l'animatrice du Conseil de développement ont ainsi respectivement intégré les instances de pilotage politique et technique du projet. Un groupe de travail « LEADER » ouvert aux habitants et aux acteurs privés du territoire a été créé au sein du Conseil de développement pour contribuer aux différentes étapes d'élaboration de la candidature.

Après une plénière de lancement, les membres du groupe « LEADER » ont été invités à commenter et compléter un diagnostic de territoire réalisé par un bureau d'étude. Présenté aux élus et aux autres acteurs privés du territoire, ce diagnostic s'est conclu par la sélection et le vote de 4 axes prioritaires pour le programme LEADER du territoire :

1. Favoriser l'implantation d'activités créatrices d'emplois et développer des filières d'avenir
2. Préserver et mettre en valeur l'environnement
3. Améliorer l'offre culturelle, touristique et de loisirs
4. Développer la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Ensuite, les membres du groupe Leader ont participé à la définition du plan d'actions :

- lors de trois « Rendez-vous de l'innovation » organisés par la CCEG sous forme de forum-débats sur les thèmes de l'économie circulaire, les pratiques numériques et collaboratives et les nouvelles filières économiques ;
- dans un groupe de travail restreint, composé de 50% élus / 50% membres de la société civile et réunissant les 3 territoires pour définir les grandes lignes des fiches actions ;
- au travers de contributions pour alimenter les fiches actions, soit par écrit, soit à l'occasion de réunions de travail réunissant des élus et d'autres acteurs de la société civile du territoire.

Pour finir, les participants ont pu réagir et proposer des amendements sur les grandes lignes de la candidature présentées en novembre en plénière.

Le Conseil de développement s'est beaucoup investi dans cette démarche sur un calendrier serré de 6 mois. Il a apporté des éléments et des points de vue différents qui ont été repris par les élus, particulièrement sur les enjeux environnementaux. Les trois Conseils de Développement (Erdre et Gesvres, Loire et Sillon et Région de Blain) se sont également constitués en inter-CD, pour suivre la mise en œuvre du programme LEADER du Groupe d'Action Local, et travailler sur d'autres enjeux communs.

Pour consulter les avis et les vidéos du Conseil de Développement : téléchargement sur : www.cceg.fr (Rubrique *Conseil de développement / Avis et contributions*)

IV. Rapport financier du Conseil de développement

→ Comptes de résultat annuels

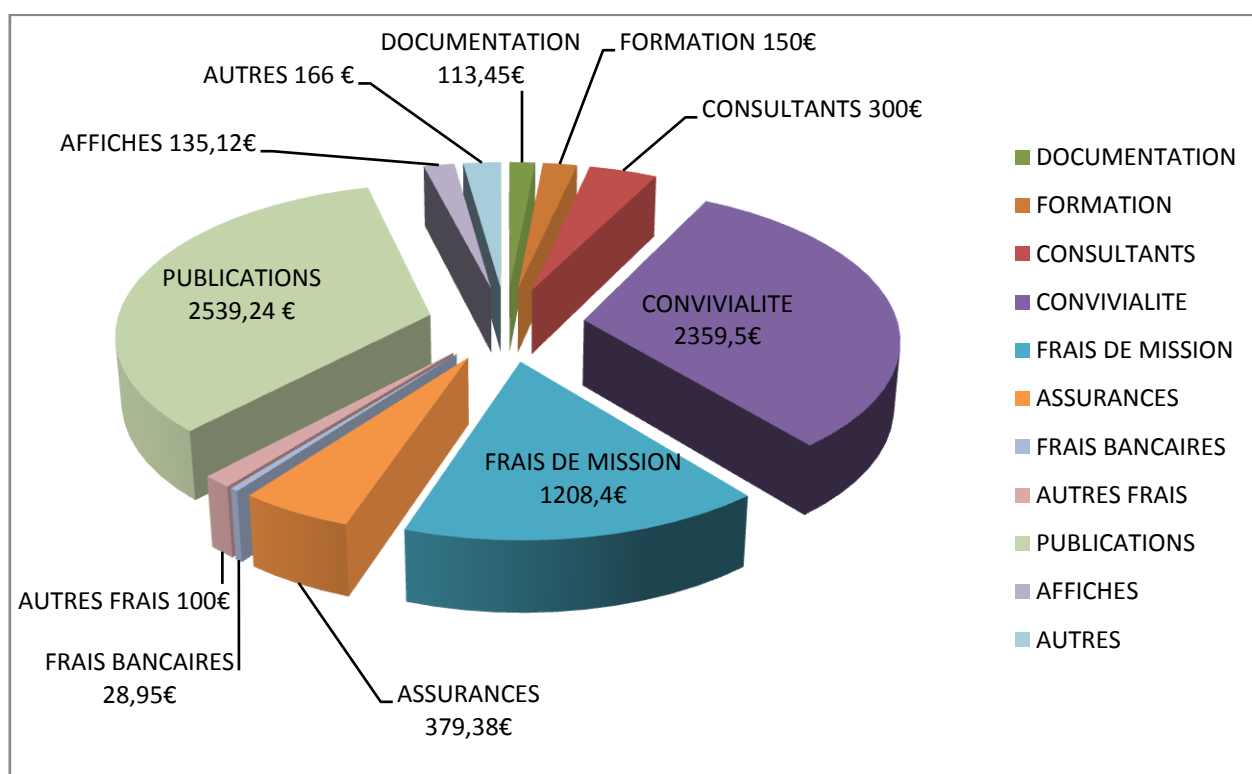
CHARGES		2011	2012	2013	BP 2014	2014
	Achats de Matériel	0		289	0	0
	Fournitures administratives	122,26		0	150	0
ACHATS	Sous-total	122,26	0	289	150	0
	Documentation	148	0		100	113,45
	Frais de colloques & Séminaires	0	0	250	250	0
	Formation	75	0	0	1500	150
	Stages	0	0	0	250	0
	Consultants	487	0	0	500	300
SERVICES EXTERIEURS	Sous-total	710	0	250	2600	563,45
	Cotisation Coord. Nat.			0	100	0,00
	Frais divers					100,00
	Evénements, Convivialité	1695,87	2191,42	1008,06	2000	2359,50
	Impression, Communication	1088,36	4110,76	2776,37	2900	2840,36
	Déplacements & Frais de Missions	1385,85	1550,15	1032,45	1000	1208,40
	Assurances	179,07	182,76	186,54	183	379,38
	Services bancaires	24,58	31,4	25,79	30	28,95
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Sous-total	4373,73	8066,49	5029,21	6213	6916,59
TOTAL CHARGES		5205,99	8066,49	5568,21	8963	7480,04

PRODUITS		2011	2012	2013	BP 2014	2014
SUBVENTIONS	CCEG	3800	3800	3800	4200	4200
	Conseil Régional	5920,8	2079,2		3466	
	Sous-total	9720,8	5879,2		7666	4200
AUTRES PRODUITS	Participation Blain	45,00	0			
FINANCIERS		102,64	119,73	77,07		42,72
TOTAL PRODUITS		9868,44	5998,93	3877,07	7666	4242,72

Solde fin 2013 : 3771,46 €

Solde fin 2014 : 534,14 €

→ Répartition des dépenses 2014 par nature



→ Ressource bénévole en heure sur l'exercice 2014

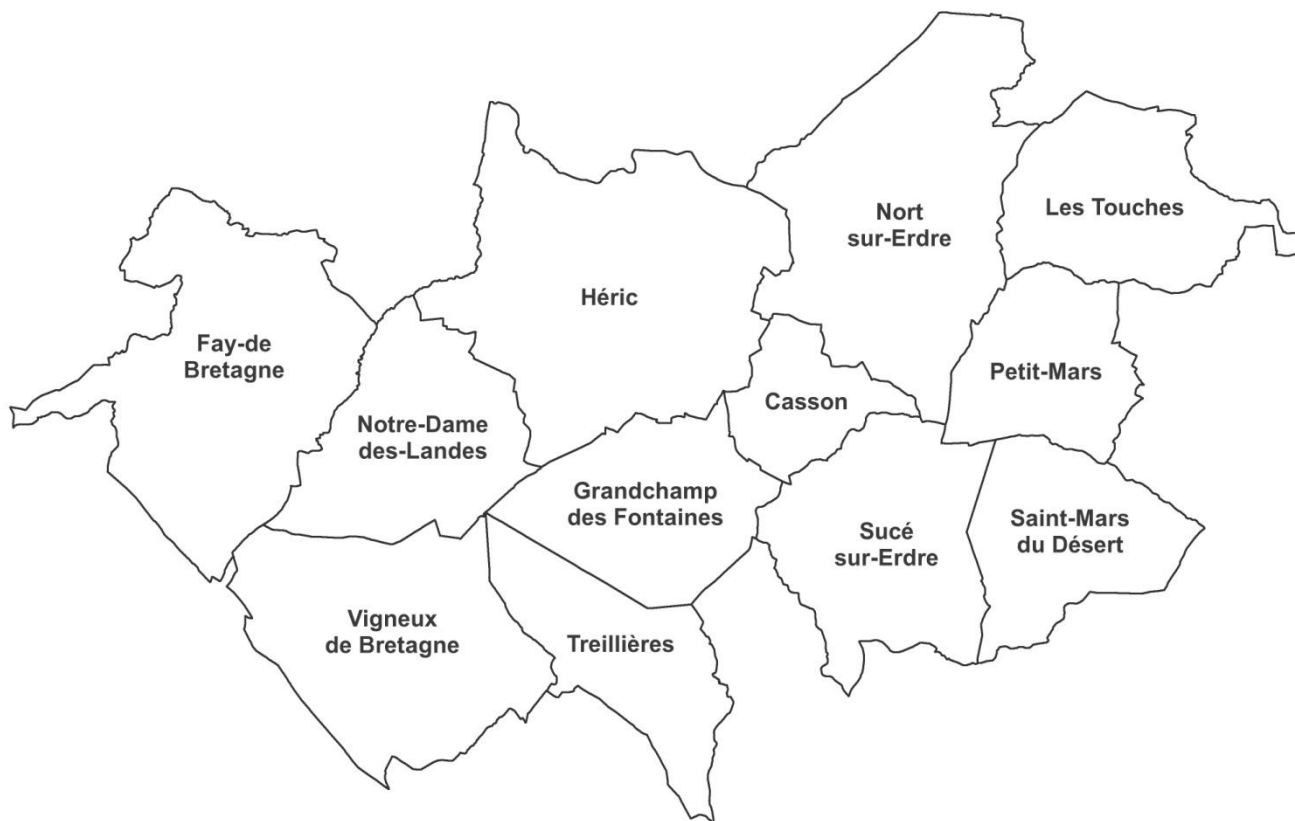
Au cours de l'exercice 2014, 47 adhérents ont participé aux instances de pilotage de l'association et aux groupes de réflexion du Conseil de développement.

La présence des participants aux réunions internes au CD représente au total environ 850 heures de bénévolat. (ne sont pas comptabilisées les heures de travail personnel hors réunions et les participations aux réunions extérieures au CD).

Le taux de présence des administrateurs aux réunions de Conseil d'administration s'élève à 76%.

En dehors des réunions internes au CD, les membres contribuent de différentes manières au Conseil de développement :

- Participation à des réunions ou des instances extérieures au CD
- Veille et informations diverses
- Préparation des réunions (réponse à des questionnaires, contributions personnelles en dehors des groupes de travail)
- Organisation des Rendez-vous citoyens de territoire (notamment affichage)



La communauté de Communes d'Erdre & Gesvres
Près de 56 000 habitants répartis sur 12 communes.

Conseil de Développement Erdre et Gesvres

Parc d'Activités La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie

44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tél : 02.28.02.01.45 - Fax : 02.28.02.22.47.

conseil.developpement@cceg.fr